

<b>1. Identification :</b>		
1.1 Nom commercial :	<b>RESSORTS NITI (OUVERT/FERME)</b>	
<b>2. Composition/Information sur les composants</b>		
<b>Composant Alliage de Nickel</b>	<b>N° CAS</b>	<b>Proportion %</b>
<b>2.1 Alliage Nickel</b>	/	/
<b>Nickel</b>	7440020	55.0
<b>Titane</b>	7440-32-6	45.0
<b>3. Identification des risques :</b>		
Dans les conditions normales d'utilisation il n'y a pas d'effets nocifs pour la santé.		
<b>Possibilité d'allergie au Nickel : prévenir son médecin.</b>		
<b>4. Premiers secours : NA</b>		
<b>5. Mesures de lutte contre l'incendie:</b>		
<b>- Moyens d'extinction</b>		
Moyen d'extinction recommandé : Utiliser un agent de poudre sèche.		
<b>- Dangers spécifiques</b>		
A l'état solide pas de risques d'ignition		
Poussière et poudre : la poussière peut s'enflammer à l'air.		
<b>- Méthodes particulières d'intervention</b>		
néant		
<b>- Protection des intervenants</b>		
néant		
<b>6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :</b>		
<b>- Précautions individuelles :</b> néant		
<b>- Précaution pour la protection de l'environnement :</b> Ne pas rejeter dans le milieu naturel. Eliminer selon la réglementation notamment les résidus suite à un incendie		
<b>7. Manipulation et Stockage :</b>		
Conditions d'hygiène à respecter lors de la manipulation et de la pose, notamment, se laver les mains avant contact.		
Stockage dans leur emballage d'origine dans un endroit sec et à température ambiante.		
<b>8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle: NA</b>		
<b>9. Propriétés physiques et chimiques :</b>		
L'alliage n'est pas soluble dans l'eau et il est inodore.		
<b>10. Stabilité et réactivité: en utilisation normale stable</b>		
Peut réagir avec des acides minéraux et rejet d'hydrogène, gaz dangereux.		
<b>Dans certaines conditions mais à très fortes concentrations l'exposition au monoxyde de carbone peut produire du nickel carbonyl, un gaz très toxique.</b>		
<b>11. Informations toxicologiques:</b>		
Néant		
<b>12. Informations écologiques:</b>		
Néant		
<b>13. Considérations relatives à l'élimination:</b>		
<b>- Elimination du produit</b>		
Déposer pour acheminement dans une usine de traitement de déchets spéciaux selon la réglementation.		
<b>14. Informations relatives au transport:</b>		
Pas de prescription.		

### **15. Informations réglementaires:**

#### **1) Directives CE**

- \_ 94/62/CE. relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
- \_ Règlement CE 2004/1935, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- \_ Directive des Dispositifs Médicaux 93/42 CEE

#### **\_ Fiches de données de sécurité:**

D.91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE : substances et préparations dangereuses

#### **\_ Classement/Etiquetage CE**

Directive n° 67-548-CEE du 27 juin 1967

#### **2) Réglementation française**

\_ Code de la Santé Publique Livre-5bis « Dispositions relatives aux dispositifs médicaux » : Ch1, Ch2 et Ch3

#### **\_ Fiches de données de sécurité**

Arrêté du 5.01.1993 : substances et préparations dangereuses

#### **\_ Préparations dangereuses**

Arrêté du 21.02.1990 modifié par arrêté du 25.11.1993

### **16. Autres informations:**

#### **- Utilisations recommandées**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur des éléments provenant de nos fournisseurs  
Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.